



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative au remplacement de la protection de la canalisation de gaz sur le
mur extérieur de la cuisine et à la mise en place d'un capot de protection
sur le groupe frigorifique de la chambre froide de la cuisine du
restaurant du Club House du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de
Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat
Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour
la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station
touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf
de Moliets,

Considérant la nécessité de remplacer la protection de la canalisation de gaz sur le mur
extérieur de la cuisine et de mettre en place un capot de protection sur le groupe frigorifique
de la chambre froide de cette cuisine du restaurant du Club House du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 18 avril 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les
caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : Entreprise SEFTI - 1861 route de Dax à POUILLON (40350)
 - **Caractéristiques principales** : remplacement de la protection de la canalisation de
gaz sur le mur extérieur de la cuisine, comprenant la dépose et la repose de la
goulotte de protection, ainsi que la mise en place d'un capot de protection sur le
groupe frigorifique de la chambre froide de la cuisine du restaurant du Club House du
golf de Moliets
 - **Montant total** : 938.52 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier
à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **28 AVR 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON